

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 12 AVRIL 2021, À 19 H 00, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^E RUE À MURDOCHVILLE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith, maire-suppléant
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Les adjointes au secrétaire-trésorier : Emmanuelle Desrochers
Perrault
Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 07.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.
5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 MARS AU 13 AVRIL 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.
6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2021.
7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.
8. CORRESPONDANCE.
9. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-399 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.
11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À POSSESSION DE BACS NOIRS ET BRUNS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.
12. FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
13. FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DE MANOEUVRES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
14. OFFRES D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 509, 7^E RUE.
15. OFFRES D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 733, 3^E RUE.
16. AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL POUR 2021-2022.
17. AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL À INTERVENIR ENTRE LE CISSS DE LA GASPÉSIE ET LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
18. EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE ANALYSTE FINANCIÈRE.
19. RÉPARATION DE LA CAMIONNETTE SYLVERADO.
20. APPROBATION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT.
21. OFFRE D'ACHAT POUR LES 5 CHALETS DU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK.
22. ADHÉSION AU PROGRAMME PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE HOMOLOGUÉS WATERSENSE D'HYDRO-QUÉBEC.
23. ACHAT DU LOGICIEL ANTIDOTE.
24. OFFRE DE RENOUVELLEMENT DU SERVICE OFFERT PAR NUTRITE POUR LA SAISON 2021.
25. ACHAT D'UNE BENNE DE CAMION.
26. DEMANDE D'AJOUT DE DROIT D'USAGES.
27. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
29. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 27 - AFFAIRES NOUVELLES - des éléments suivants :

- A) NUMÉROS CIVIQUE SUR LES RÉSIDENCES.
- B) MISE EN POSE DE LA VENTE DE TERRAIN PAR LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
- C) OFFRE D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 561-563, AVENUE GABRIEL-BERNARD.
- D) OFFRES D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU RUE DES CÈDRES.
- E) OFFRE D'ACHAT POUR LE 620, RUE DES PINS.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mars 2021 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mars 2021 soit et est adopté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 MARS AU 13 AVRIL 2021, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 10 mars au 13 avril 2021 incluant les dépôts salaires et qui s'élève à 109 854,96 \$ est déposé.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 10 mars au 13 avril 2021 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2130 à 2145, les dépôts directs 433 à 456 ainsi que les prélèvements 367 à 385 confirment le paiement des déboursés pour la période du 10 mars au 13 avril 2021 et totalisant le montant de 109 854,96 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2021.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2021 est soumis pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 mars 2021 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 mars 2021 : 1 267 319,97 \$

Dépenses :

Au 31 mars 2021 : 403 420,12 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 mars soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Le rapport d'activités pour le mois de mars 2021 du directeur intérimaire du Service Incendie sont déposés.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 11 286,25 \$, représentant le solde de la somme allouée à la Ville dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants.
2. Lettre de monsieur Robert Levasseur, employé au service des Travaux publics, annonçant sa prise de retraite en date du 16 juin 2021.
3. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 75 000 \$, représentant 100 % de la somme allouée à la Ville dans le cadre du Fonds de revitalisation pour le projet de mise à niveau de l'hôtel de ville pour les personnes âgées et à mobilité réduite.
4. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 10 000 \$, représentant 100 % de la somme allouée à la Ville dans le cadre du Fonds des municipalités pour le projet de mise à niveau de l'hôtel de ville pour les personnes âgées et à mobilité réduite.
5. Lettre de monsieur Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques, informant la Ville d'un dépôt bancaire de 10 508 \$ représentant l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID 19.
6. Courriel de monsieur Steeve Leblanc, employé au service des Travaux publics, annonçant à

la Ville de Murdochville, de sa démission en date du 15 mars 2021.

7. Courriel de monsieur Gino Boucher relativement à une offre de services pour la refonte du site internet de la Ville.
8. Courriel de monsieur Dany Savoie, chef des Centres de service de Nex Carlisle-Gaspé au ministère des Transports, relativement à l'installation d'un dispositif anti-poudrerie et d'une caméra disponible au 511.
9. Lettre de monsieur Bruno Bernatchez, directeur général à la M.R.C La Côte-de-Gaspé accompagnant un chèque de 1 969,25 \$, représentant le versement final (25 %) de la somme allouée à la Ville dans le cadre du Fonds d'urgence pour l'appui communautaire en réponse à la COVID.
10. Lettre de monsieur Nicolas Manseau, acquéreur d'un terrain sur le territoire de Murdochville, informant la Ville des délais pour l'obtention d'un acte notarié considérant la pandémie de COVID-19.

9. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère, madame Dawn Eden, qu'elle présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un projet de règlement concernant la rémunération des membres du Conseil municipal de la Ville de Murdochville et annulant tous les règlements antérieurs relatifs à la rémunération des membres du Conseil municipal.

10. RÉSOLUTION 21-039 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 21-399 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE ET ANNULANT TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet de règlement 21-399 - Règlement concernant la rémunération des membres du Conseil municipal de la Ville de Murdochville et annulant tous les règlements antérieurs relatifs à la rémunération des membres du Conseil municipal - soit et est adopté.

11. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA POSSESSION DE BACS ET NOIRS ET BRUNS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, qu'il présentera, lors d'une assemblée ultérieure, un règlement relatif à la possession de bacs noirs et bruns sur le territoire de Murdochville.

12. RÉSOLUTION 21-040 - FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour l'embauche d'un directeur au service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour combler ce poste.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un comité de sélection soit et est formé pour l'analyse des candidatures, la tenue des entrevues et pour la remise d'une recommandation d'embauche au Conseil municipal.

QUE ce comité soit et est formé des personnes suivantes, à savoir madame Délisca Ricthie Roussy, maire, monsieur Martin Pelletier, conseiller, monsieur André Minville, directeur du service des Travaux publics et monsieur Gaétan Lelièvre, consultant externe.

13. RÉSOLUTION 21-041 - FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE DE MANOEUVRES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour l'embauche de manoeuvres pour le service des Travaux publics.

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour combler ce poste.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un comité de sélection soit et est formé pour l'analyse des candidatures, la tenue des entrevues et pour la remise de recommandations d'embauche au Conseil municipal.

QUE ce comité soit et est formé des personnes suivantes, à savoir madame Délisca Ricthie Roussy, maire, monsieur Pierre-Marie Smith, conseiller et monsieur André Minville, directeur du service des Travaux publics.

14. RÉSOLUTION 21-042 - OFFRES D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 509, 7^E RUE.

CONSIDÉRANT QUE les offres d'achat déposées à la Ville de Murdochville pour la propriété située au 509, 7^e Rue soit :

- Monsieur Hratck Krikorian : 2 000 \$
- Monsieur Charles Desroches : 4 500 \$

- Monsieur Renaud Cardinal :
8 100 \$
- Monsieur Patrice Brouillette
et monsieur Mathieu
Raynault : 15 000 \$

CONSIDÉRANT la plus haute offre reçue.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN
PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre
d'achat de monsieur Patrice Brouillette et
monsieur Mathieu Raynault au montant 15 000 \$
pour l'acquisition de la propriété située au
509, 7^e Rue.

QUE le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, et
le directeur général et secrétaire-trésorier,
monsieur Louis Ochou, soient et sont autorisés à
signer les documents relatifs à cette
transaction.

**15. RÉSOLUTION - OFFRES D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ
AU 733, 3^E RUE.**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres d'achat furent
déposées à la Ville de
Murdochville pour la propriété
située au 621, 2^e Rue.

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) offres sont égales,
soit 900 \$.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont d'une part
celle de madame Cynthia Morin et
monsieur Charles-Antoine
Lainesse et d'autre part celle
de madame Noémie Gasse et
Pierre-François Aubé.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN
PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville contacte les deux
(2) proposeurs et leur offre la possibilité de
faire une nouvelle offre avant midi, le lundi
19 avril 2021.

QUE suite aux dépôts de ces nouvelles offres, la
propriété soit accordée aux proposeurs ayant
déposée la plus haute offres.

QU'advenant une nouvelle égalité dans les offres,
un tirage au sort soit fait entre les proposeurs
afin de déterminer l'offre retenue.

**16. RÉSOLUTION 21-044 - AUTORISATION DE SIGNATURE -
CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL POUR 2021-2022.**

CONSIDÉRANT QUE l'emploi au Bureau d'accueil
touristique occupé en période
estivale par madame Nathalie
Lavoie est subventionné par le
SEMO Gaspésie Les Îles.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la responsabilité du Contrat d'intégration au travail de madame Nathalie Lavoie pour l'année 2021-2022.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy ou l'adjointe au secrétaire-trésorier, madame Nadia Soucy, soient et sont par les présentes autorisées au nom de la Ville de Murdochville à signer tout document officiel concernant le projet et ce, avec le gouvernement du Québec.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à couvrir tout coûts dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec, dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

17. RÉSOLUTION 21-045 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL À INTERVENIR ENTRE LE CISSS DE LA GASPÉSIE ET LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT le projet de bail à intervenir entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS) et la Ville de Murdochville pour la location de la salle communautaire afin d'en faire un centre de vaccination pour contrer la pandémie de COVID-19.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et madame Nadia Soucy, adjointe au secrétaire-trésorier, soient et sont par les présentes autorisées à signer le bail entre le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS) et la Ville de Murdochville pour la location de la salle communautaire afin d'en faire un centre de vaccination pour contrer la pandémie de COVID

18. RÉSOLUTION 21-046 - EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE ANALYSTE FINANCIÈRE.

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Louis Ochou, minimalement jusqu'au 23 mai 2021.

CONSIDÉRANT la charge de travail occasionnée par cette absence et le besoin de soutien de l'équipe administrative.

CONSIDÉRANT l'offre de madame Geneviève Thibodeau de réaliser un stage rémunéré à titre d'analyste financière.

CONSIDÉRANT le contrat de travail à intervenir entre les parties.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Geneviève Thibodeau soit et est embauchée à titre de stagiaire analyste financière et ce, selon les conditions et les termes spécifiés au contrat de travail intervenu entre les parties

19. RÉOLUTION 21-047 - RÉPARATION DE LA CAMIONNETTE SYVERADO.

CONSIDÉRANT QUE la camionnette Sylverado 2011 a grandement besoin de réparations au niveau de sa carrosserie.

CONSIDÉRANT l'offre du Garage Brian Côté pour les travaux de débosselage et de peinture de ladite camionnette, offre au montant de 7775,00 \$ + taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte ou n'accepte pas l'offre du garage Brian Côté au montant de 7 775 \$ pour les travaux de débosselage et de peinture de la camionnette Sylverado 2011.

20. RÉOLUTION 21-048 - APPROBATION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT.

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement 21-03 de madame Cybel Picard et de monsieur Charles Tessier qui vise à diviser le lot 5 586 769 en 2 lots, soit le 6 421 601 et le 6 421 602..

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre les travaux prévus à ce permis, le Conseil municipal doit donner son approbation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Murdochville approuve la demande de permis de lotissement 21-03 madame Cybel Picard et de monsieur Charles Tessier.

21. RÉOLUTION 21-049 - OFFRE D'ACHAT POUR LES 5 CHALETS DU CENTRE DE PLEIN AIR DU LAC YORK.

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Raymond Collin pour l'acquisition des

cinq (5) chalets du Centre de plein air du lac York, offre au montant de 150 000 \$ pour le tout.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accepte pas l'offre 150 000 \$ de monsieur Raymond Collin pour l'achat des 5 chalets du Centre de plein air du lac York.

22. RÉSOLUTION 21-050 - ADHÉSION AU PROGRAMME PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE HOMOLOGUÉS WATERSENCE D'HYDRO-QUÉBEC.

CONSIDÉRANT le programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués Watersence d'Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT QUE l'avantage principal pour la municipalité est l'économie d'eau potable lui donnant ainsi les moyens d'atteindre les objectifs qui ont été fixés dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville adhère au programme Programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués Watersence d'Hydro-Québec.

23. RÉSOLUTION 21-051 - ACHAT DU LOGICIEL ANTIDOTE.

CONSIDÉRANT QUE beaucoup d'échanges professionnels se font toujours par écrit, sur papier ou encore par courriel..

CONSIDÉRANT QU' Antidote est un logiciel de correction grammaticale et d'aide à la rédaction en français et en anglais qui réunit un correcteur, dix dictionnaires, dix guides linguistiques, un prisme de révision, un prisme d'inspection et plusieurs autres outils.

CONSIDÉRANT l'offre faite par MYG informatique pour la vente de 6 logiciels Antidotes au coût de 88 \$ chacun + un abonnement annuel au coût de 17,95 \$ chacun.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre faite par MYG informatique pour la vente de 6 logiciels Antidotes au coût de 88 \$ chacun + un abonnement annuel au coût de 17,95 \$ chacun.

QUE ces logiciels soient installés comme suit : un dans le bureau du maire, un dans le bureau du directeur général, deux l'administration, un à la bibliothèque et un au garage municipal.

24. RÉOLUTION 21-052 - OFFRE DE RENOUVELLEMENT DU SERVICE OFFERT PAR NUTRITE POUR LA SAISON 2021.

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de service de la firme Nutrite pour le traitement des pelouses situées sur les terrains appartenant à la Ville de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de renouvellement de service de la Nutrite pour le traitement des pelouses situées sur les terrains appartenant à la Ville de Murdochville.

25. RÉOLUTION 21-053 - ACHAT D'UNE BENNE DE CAMION.

CONSIDÉRANT QU' une des bennes de camion est complètement finie et qu'elle doit être remplacée.

CONSIDÉRANT la soumission de Robitaille Équipement inc. pour l'acquisition d'une benne, soumission au montant de 22 600 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Robitaille Équipement inc. pour l'acquisition d'une benne au montant de 22 600 \$ plus taxes applicables.

26. DEMANDE DE DROIT D'USAGES.

Avant de prendre une décision dans ce dossier, la Ville prendra des informations auprès de la M.R.C. relativement au plan d'urbanisme.

Dossier à suivre.

27. AFFAIRES NOUVELLES.

A) NUMÉROS CIVIQUES.

Le Conseil municipal demande à ce que l'on fasse une publication sur la page facebook de la Ville et sur le site Web afin de sensibiliser la population au fait qu'il est primordial de voir à ce que chaque bâtiment soit identifié physiquement par le numéro civique qui lui est attribué.

B) RÉSOLUTION 21-053A - VENTE DE TERRAINS APPARTENANT À LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville mette sur pause la vente des terrains lui appartenant.

C) RÉSOLUTION 21-054 - OFFRES D'ACHAT POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 561-563, AVENUE GABRIEL .

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat déposée à la Ville de Murdochville par madame Sonia Trudel pour la propriété située au 561-563, avenue Gabriel-Bernard au montant de 500 \$.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accepte par l'offre d'achat de madame Sonia Trudel pour la propriété située au 561-563, avenue Gabriel-Bernard.

D) RÉSOLUTION 21-055 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 644, RUE DES CÈDRES.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres d'achat furent déposées à la Ville de Murdochville pour la propriété située au 644, rue des Cèdres.

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) offres sont égales, soit 2 100 \$.

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont d'une part celle de madame Audrey-Anne Di Vita et monsieur Nikita Touchette-Lebel et d'autre part celle de madame Noémie Gasse et Pierre-François Aubé.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville contacte les deux (2) proposeurs et leur offre la possibilité de faire une nouvelle offre avant midi, le lundi 19 avril 2021.

QUE suite aux dépôts de ces nouvelles offres, la propriété soit accordée aux proposeurs ayant déposée la plus haute offres.

QU'advenant une nouvelle égalité dans les offres, un tirage au sort soit fait entre les proposeurs afin de déterminer l'offre retenue.

E) **RÉSOLUTION 21-056 - OFFRE D'ACHAT POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 620, RUE DES PINS.**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Noémie Gasse et de monsieur Pierre-François Aubé pour l'acquisition du terrain situé au 620, rue des Pins, offre d'achat au montant de 1 100 \$.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de madame Noémie Gasse et de monsieur Pierre-François Aubé pour l'acquisition du terrain situé au 620, rue des Pins, et ce au montant de 1 100 \$.

QUE le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et le directeur général et greffier, monsieur Louis Ochou, soient et sont par les présentes autorisés à signer tout document relatif à cette transaction.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond aux questions des personnes présentes.

29. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 20 h 15.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

Nadia Soucy
Adjointe au
secrétaire-trésorier